



SIGNALISATION ROUTIÈRE

RECYCLAGE


Qualiopi 
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE


La certification qualité a été délivrée au titre
de la catégorie **action de formation**



FORMATION

 **Public concerné** : salariés d'entreprise appelés à faire de la signalisation routière.

 **Durée de la formation** : 1 jour


 **Objectif de la formation** : rappel et mise à jour des connaissances théoriques et pratiques quant à l'utilisation de signalisation routière temporaire.

 **Nos moyens pédagogiques** :

- Vidéo projection
- Pratique : panneaux et signalisations disponibles sur place

 **Programme de la formation** :

- Formation théorique :
 - Statistiques des Accidents du Travail
 - Dispositions réglementaires
 - Les partenaires de la prévention et leur rôle
 - Les différents acteurs de l'entreprise et leurs obligations
 - Processus menant à l'AT et à la Maladie Professionnelle
 - Les risques et sanctions liés à la prise de substances
 - Que faire en cas d'accident
 - Les droits, obligations et responsabilités
 - Les risques liés à l'utilisation des chariots de manutention
 - Les différentes catégories de de panneaux
 - Technologie et équipements
 - Les techniques d'utilisation et de stockage
- Formation pratique en milieu urbain en situation réelle, avec mise en situation selon besoin client

 **Validation de la formation** : après examen si résultat favorable. Avis sur la délivrance, en application de l'Article R233-13-19 du Code du Travail.